

## Séance du 15 septembre 2017

Date de convocation :  
08 septembre 2017

Nombre de membres :  
en exercice : 13  
présents : 10  
procurations : 3  
votants : 13

**L'an deux mil dix-sept, le 15 septembre 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.**

**Etaient présents :**

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ;  
DUMAIRE André ; PERRON Manuela ; NOËL Marie-Dominique ;  
GUEHO Sébastien ; DEBAYS Christelle (*à compter de la délibération 2017-09-02*) ; BREDOUX Christophe ; LE PENRU Régis ;  
JAFFRELOT Jérémie

**Absents excusés :**

**ROUSSEAU Matthieu** qui donne pouvoir à **DEBAYS Christelle**  
**NICOLAS Peggy** qui donne pouvoir à **PERRON Manuela**  
**TALLIO Laëtitia** qui donne pouvoir à **NOËL Marie-Dominique**

**Secrétaire de séance :**

**Mme NOËL Marie Dominique** a été nommée secrétaire de séance

### **Ordre du jour**

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 30 juin 2017
- ✓ Projet Ecole
- ✓ Droit de préemption
- ✓ Travaux La chapelle de l'Hermain
- ✓ Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) : Attribution du marché
- ✓ Vente du véhicule communal
- ✓ ESLM : peinture traçage
- ✓ Modification du tableau des effectifs
- ✓ Fonds de concours ADS
- ✓ Classement sonore des infrastructures de transport routier : RD5
- ✓ Salle polyvalente : projet extension-rénovation
- ✓ Questembert communauté- Service Déchets : Rapport d'activité 2016
- ✓ SIAEP service public d'assainissement collectif - rapports d'activité sur le prix et la qualité de service eau et assainissement collectif 2016
- ✓ Questions diverses

Madame Le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, qui feront l'objet d'une délibération :

- ✓ Participation du maire au congrès des Maires

◆ **2017-09-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 30 juin 2017**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 30 juin 2017 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

◆ **2017-09-02 Projet de réhabilitation et d'extension de l'école publique**

Mme Le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réhabiliter et à créer une extension pour répondre à l'évolution des effectifs de l'école publique.

Elle rappelle également que par délibération du 08 juillet 2016, le conseil municipal a confié à EADM la mission de programmation et de mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

La configuration actuelle de l'école, avec une imbrication de bâtiments hétéroclites, mêlant des constructions de différentes époques, est mal adaptée aux pratiques pédagogiques, d'autant que les surfaces des locaux sont sous dimensionnées. En outre, les locaux ne sont pas conformes en termes d'accessibilité, générant des difficultés en termes de fonctionnement et de sécurité. La capacité d'accueil de l'école arrive également à saturation.

En décidant la réhabilitation et l'extension de l'école publique, la municipalité poursuit donc 2 objectifs majeurs :

- Moderniser un outil pédagogique actuellement peu en adéquation avec les évolutions "techniques"
- Proposer un équipement scolaire adapté répondant aux exigences d'accessibilité et de sécurité.
- Accueillir les enfants dans de bonnes conditions, avec des surfaces adaptés aux effectifs
- Anticiper sur l'évolution démographique

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis plus d'un an de concertation avec le comité de pilotage et les enseignants.

A l'issue de cette réflexion, il est proposé aux membres du conseil municipal d'entériner le programme d'investissement pour un montant toutes dépenses confondues de 1 722 245 € HT, soit 2 060 381 € TTC (valeur septembre 2019), avec l'intégration des aménagements extérieurs.

Le programme surfacique, le planning et le plan de financement étant annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 11 ; CONTRE : 2)  
DECIDE :

- d'approuver le programme et le bilan prévisionnel des dépenses,
- d'approuver le planning prévisionnel du déroulement de l'opération de construction,
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser Madame le Maire à poursuivre l'opération,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental pour la PST, de l'Etat pour la DETR, et de la Région Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Vannes, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de subventionner ce projet.

◆ **2017-09-03 Droit de préemption ZN n°235**

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour une parcelle cadastrée section ZN n°235 (Zone Ua), d'une surface de 276 m<sup>2</sup> au 23 rue Saint Anne.

La commune doit se prononcer sur son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

◆ **2017-09-04 Droit de préemption ZN n°239**

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour une parcelle cadastrée section ZN n°239 (Zone Uba), d'une surface de 861 m<sup>2</sup> au 10 rue Jollivet.

La commune doit se prononcer sur son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

◆ **2017-09-05 Travaux La chapelle de l'Hermain**

Par délibération du 24 février le conseil municipal a validé les travaux de restauration de la chapelle de l'Hermain. Les travaux ayant dû être légèrement modifiés (14 510.86 € TTC au lieu de 13 725.72 € TTC), Mme Le Maire propose de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n° 2017-02-21 du 24 février 2017 :

Les travaux de restauration de la chapelle de l'Hermain sont programmés (charpente et menuiseries intérieures lambris). Le montant de ces travaux s'élève à 12 092.38 euros HT (14 510.86 euros TTC). L'association les amis de l'Hermain souhaite apporter son offre de concours pour le montant de 12 092.38 €, la TVA restant à la charge de la commune.

**Plan de financement de l'opération à valider :**

Opération	Total TTC	Participation association	Avance commune (TVA )
Travaux de charpente	14 510.86 €	12 092.38 €	2 418.48€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette opération et autorise Mme Le Maire à signer la convention avec l'association de la chapelle de l'Hermain.

◆ **2017-09-06 Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) : Attribution du marché**

Suite à la consultation relative à la réalisation des travaux de mise aux normes des équipements de protection du massif forestier de Molac (travaux de mise aux normes d'une piste forestière de 920 ml dans le massif de Lanvaux, au lieu-dit Ker Alice), et après présentation des offres par Mme Le Maire, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer le marché avec l'entreprise BVTP de Saint Marcel pour un montant de 35 957 € HT soit 43 148.40 € TTC

◆ **2017-09-07 Vente du véhicule communal**

Mme Le Maire informe le conseil municipal, de la proposition écrite du 07 septembre de M GESRET d'acquérir pour pièces, le Peugeot BOXER de la commune au prix de 300,00 euros.

Mme Le Maire rappelle que ce véhicule a été remplacé, qu'il n'est plus roulant, et qu'il n'y a pas lieu de le conserver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'acquisition pour pièces du fourgon Peugeot Boxer de la commune au prix de 300.00 euros et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents

◆ **2017-09-08 ESLM : peinture traçage**

M DUMAIRE André, suite à la réunion avec les représentants de l'association ESLM, propose de formaliser par délibération la participation de la commune concernant le financement de la peinture pour le traçage du terrain de foot. Il a été entendu que la peinture nécessaire pour le traçage du terrain de Molac est de 10 pots de 15 kg par an. Il est proposé que la commune prenne en charge 5 pots de 15kg par an, le reste des besoins sera pris en charge directement par l'association.

Concernant les 5 pots financés par la commune, un bon de commande devra être retiré par l'association auprès de M DUMAIRE André.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le paiement par la commune de 5 pots de peinture de 15kg par an.

◆ **2017-09-09 Modification du tableau des effectifs**

Suite à la fixation du taux de promotion pur l'avancement de grade 2017, le conseil municipal a validé par délibération du 31 mars la création au tableau des effectifs d'un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 avril 2017.

Il convient maintenant de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant un poste de rédacteur, et un poste d'Adjoint technique (anciennement occupés par les agents ayant fait l'objet de l'avancement de grade).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à compter de ce jour le tableau des effectifs tels que présenté ci-dessous

**Tableau des effectifs :**

Filière	Cadre d'emploi	Grade (tenant compte du PPCR)	Nbre d'emplois à Temps complet TC Nbre emplois Temps non complet TNC
Filière Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1 TC
Filière Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
		Adjoint technique	1 TC 2TNC 30/35 <sup>ème</sup> 1 TNC 7/35 <sup>ème</sup>
Filière Sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
Filière culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TC

◆ **2017-09-10 Questembert Communauté : demande de fonds de concours communautaire, participation à l'acquisition d'un véhicule aux services techniques**

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 26 juillet 2017 sur l'octroi d'un fonds de concours au titre de l'année 2017, afin de compenser auprès des communes la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'Etat de l'ADS.

Vu les chiffres communiqués par le service ADS de Golfe Morbihan Vannes Agglo présentant le coût du service pour l'exercice 2017, le conseil communautaire a validé la répartition de ce fonds communautaire, d'un montant total de 102 409 €.

Le montant prévu pour Molac est de 7 197.00€.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme Le Maire à solliciter ce fonds de concours de 7 197.00€ sur l'acquisition du véhicule Citroën Jumper pour les services techniques :

*Le plan de financement est le suivant :*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Véhicule Citroën jumper	14 899.99 €	Fonds de concours CC	7 197.00 €
Attelage	2 028.23 €	A la charge de la commune	9 731.22 €
<b>Total</b>	<b>16 928.22 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 928.22 €</b>

Le conseil municipal de Molac, à l'unanimité des membres présents, sollicite le versement de ce fonds de concours communautaire, soit 7 197.00 € au titre de la participation à l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques.

◆ **2017-09-11 Classement sonore des infrastructures de transport routier : RD5**

La loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit précise que : « dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transport terrestres en fonction de leur caractéristiques sonores et du trafic ».

La RD 5 qui traverse le territoire communal est concernée par ce recensement.

Par courrier du 11 aout 2017, Le Préfet du Morbihan sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté de classement sonore concernant le tronçon de la RD5 situé sur la commune de Molac.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral concernant le classement sonore de la RD5 sur le territoire communal.

◆ **2017-09-12 Participation du maire au Congrès des Maires**

Le 100<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents de communautés de communes de France aura lieu du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2017 à Paris (parc des expositions de Versailles).

Mme Le Maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à se rendre à ce congrès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à se rendre à ce congrès et valide la prise en charges des frais d'inscription, de route et d'hébergement par la commune.

◆ **2017-09-13 Salle polyvalente : projet extension-rénovation**

Mme Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'Avant-Projet-Définitif (APD) établi par le cabinet d'architecture Serpin-Lepart, maître d'œuvre du projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

L'extension et la réhabilitation de la salle polyvalente consiste en :

- La création d'une extension de 70 m<sup>2</sup> qui permettra de créer : une scène pour accueillir les spectacles et une pièce de stockage pour le mobilier et le matériel.
- Le réaménagement de l'entrée et création d'un hall d'accueil,
- Le changement des menuiseries extérieures et intérieures,
- Des travaux de couverture de la partie arrière de la salle.
- L'aménagement intérieur (cloisons, faux plafonds, parquet, peinture, électricité, vmc, chauffage...).

Elle rappelle que cet APD a été soumis à la commission travaux- bâtiments.

Elle présente également le plan de financement prévisionnel de cette opération et le planning prévisionnel.

A l'issue de cette présentation, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (POUR : 9 ; CONTRE : 3 ; ABSTENTION : 1) :

- approuve l'Avant-Projet Définitif tel que présenté
- approuve le planning prévisionnel
- Valide le plan de financement
- Autorise Mme Le Maire à poursuivre l'opération
- Autorise Madame Le Maire à solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de tout autre organisme susceptible de subventionner ce projet

Plan de financement :

	Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	HT	TTC		
Travaux Tranche 1	273 065.03	327 678.04	PST (Département)	122 479
Travaux Tranche 2	90 000.00	108 000.00	DETR (Etat)	105 000
<i>Total travaux</i>	<i>363 065.03</i>	<i>435 678.04</i>	FCTVA	65 322.40
Honoraires	45 200.00	54 240.00	Autofinancement	197 116.64
<b>Total opération</b>	<b>408 265.03</b>	<b>489 918.04</b>		<b>489 918.04</b>

◆ **2017-09-14 Questembert communauté- Service Déchets : Rapport d'activité 2016**

Par délibération du 26 juin 2017, le conseil communautaire de Questembert Communauté a validé le rapport d'activité 2016 de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés qui doit être présenté à l'ensemble des conseils municipaux avant le 31 décembre 2017.

Mme Le Maire présente ce rapport d'activité aux membres du conseil municipal et rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire par courriel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte et d'approuver le rapport annuel d'activités 2016 du service déchets.

◆ **2017-09-15 SIAEP Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service 2016: Eau potable et Assainissement non collectif**

Par délibérations du 10 février et du 29 juin 2017, le comité syndical du SIAEP a approuvé les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement non collectif 2016.

Mme Le Maire rappelle que ces rapports annuels doivent être adoptés par chaque conseil municipal avant le 31 décembre 2017.

Mme Le Maire présente ces rapports d'activité aux membres du conseil municipal et rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire par courriel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces rapports tels que présentés.

## **QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

✓ **Antenne Mobile**

Le Rapport de mesures des champs électromagnétiques réalisé avant la mise en place du pylône est consultable en mairie.

Les travaux de coulage de la dalle ont débutés, le montage du pylône est prévu pour octobre.

✓ **DETR 2017**

Une subvention DETR d'un montant de 2 885 euros a été attribuée à la commune pour la sécurisation de l'école publique.

✓ **Mission Conseil en Energie Partagé**

Le service « Conseil en Energie partagée » du Pays de Vannes est dissout à compter du 15 juin 2017.

✓ **Mission la poste**

La présence postale sous le format de Facteur-Guichetier à Molac sera effective au plus tard le 04 décembre 2017.

Le bureau de poste sera ouvert du lundi au samedi, de 9h45 à 12h00.

## **REUNIONS COMMISSIONS :**

✓ **Commission urbanisme : le lundi 18 septembre à 18h00**

✓ **Commission voirie : le samedi 23 septembre à 10h00**

✓ **Réunion CCAS / le mercredi 04 octobre à 18h15**

## **DATES A RETENIR :**

✓ **Dimanche 17 septembre : journée du patrimoine**

✓ **dimanche 24 septembre 2017 : Elections sénatoriales**

✓ **Du 02 au 15 octobre : La Semaine Bleue**

✓ **jeudi 05 octobre 18h00 visite du centre de tri des déchets recyclables (2 élus + Sébastien : André et Sébastien ?)**

Prochain conseil **vendredi 27 octobre 2017**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire Clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à **11 H 30**